

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET

Vernouillet 28

**OBJET :
CCAS BUDGET
PRINCIPAL -
APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION
2022**

**Date de la
convocation**

04 avril 2023

Service financier :
Jmb-dd-ma - 2023.046

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

1er/06/2023

*Par délégation du Maire,
La DGS,*

C. Corbier

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT-SIX AVRIL à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; S. VIGNY ; J.P RICHARD ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ; M. SIADOUA ; P. BAMBOTE WANTONTWA ;

Excusés : J. RUAULT ; Y. SCOUARNEC ;

Absents non excusés : M. HASSANPOUR ; A. PIAUPHREIX ; P. LAURET-MOUHOUBI ; N. BOUADLA-ABDI ; S. AHIZOUN. A. AHSAINI ; G. QUERITE ;

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier de Dreux Agglomération accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022 du budget principal du CCAS ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier de Dreux Agglomération, est approuvé ;

Fait et délibéré, à l'unanimité, les jours, mois et an susdits ;

ET ONT SIGNE les membres présents,

Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,

Catherine LUCAS,

Le Maire,

Damien STEPHO,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.